

RCS : AMIENS Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1990 B 00234 Numéro SIREN : 337 784 342 Nom ou dénomination : HESDIN DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 10/01/2020 sous le numéro de dépôt B2020/000154

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **AMIENS**

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/000154**
n° de gestion : **1990B00234**
n° SIREN : **337 784 342 RCS Amiens**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Amiens certifie avoir procédé le 10/01/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

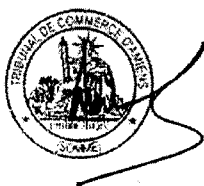
HESDIN DISTRIBUTION - Société par actions simplifiée
40 rue Gambetta 80800 Corbie -FRANCE-

date de clôture : 28/02/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



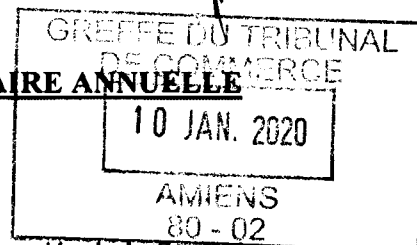
415745

« HESDIN DISTRIBUTION – HD »
Société par actions simplifiée au capital de 782.316 €
Siège social : CORBIE 80800, 40 Rue Gambetta
RCS AMIENS B 337 784 342
SIRET 337 784 342 00244



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 17 AOUT 2018



L'an deux mille dix-huit et le dix-sept août, à huit heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale au siège social de la SA CAMPHEs à BEAURAINVILLE (62990) – Zone Industrielle, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Jean-Claude SCHUELL préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Madame Colette SCHUELL est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Président déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et adopter les résolutions proposées dans les conditions fixées par les statuts.

Il constate que la société « EXPERIAL CONSEIL », commissaire aux comptes, dûment convoquée, est absente et excusée.

Le Président met à la disposition des associés :

- Le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises à l'assemblée
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés
- la copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes sous la forme recommandée avec demande d'avis de réception,
- le rapport général de la Société « EXPERIAL CONSEIL », commissaire aux comptes et son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- les comptes annuels arrêtés au 28 février 2018.

Monsieur le Président indique que les documents devant être mis à la disposition des associés l'ont été dans les délais légaux et que les rapports du commissaire aux comptes ont été mis à la disposition des associés au siège social

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion présenté par le Président sur l'exercice clos le 28 février 2018 et rapport général du commissaire aux comptes sur la mission,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice écoulé, affectation des résultats,
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Président, puis des rapports de la Société

« EXPERIAL CONSEIL », commissaire aux comptes.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES RAPPORTS

Après avoir entendu le rapport de gestion présenté par le Président sur les comptes de l'exercice clos le 28 février 2018, et le rapport général du Commissaire aux comptes relatif au même exercice, la collectivité des associés approuve ces rapports, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort desdits rapports et des comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES - AFFECTATION DES RESULTATS

La collectivité des associés, après avoir examiné les comptes de l'exercice clos le 28 février 2018, approuve ces comptes tels qu'ils lui ont été présentés.

Elle constate que ces comptes font ressortir pour l'exercice écoulé un bénéfice net comptable de 51 163.40 € qu'elle décide d'affecter aux autres réserves.

Elle précise les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois derniers exercices :

- | | |
|---|---|
| - 28/02/2017 : | NEANT |
| - 29/02/2016 : | NEANT |
| - AGO réunie extraordinairement le 04/01/2016 : | 500.000 € éligible à l'abattement de 40 % |
| - 28/02/2015 : | NEANT |

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – CONVENTIONS

La collectivité des associés, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes portant sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, approuve l'existence d'une convention nouvelle conclue au cours de l'exercice clos le 28 février 2018 et mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION – POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le secrétaire.

Le Président de séance
Jean-Claude SCHUELL

La Secrétaire
Colette SCHUELL

« HESDIN DISTRIBUTION – HD »
Société par actions simplifiée au capital de 782.316 €
Siège social : CORBIE 80800, 40 Rue Gambetta
RCS AMIENS B 337 784 342
SIRET 337 784 342 00244



10 JAN 2020

AMIENS
80 02

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE ANNUELLE DU 17 AOUT 2018

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES RAPPORTS

Après avoir entendu le rapport de gestion présenté par le Président sur les comptes de l'exercice clos le 28 février 2018, et le rapport général du Commissaire aux comptes relatif au même exercice, la collectivité des associés approuve ces rapports, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort desdits rapports et des comptes.

DEUXIEME RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES - AFFECTATION DES RESULTATS

La collectivité des associés, après avoir examiné les comptes de l'exercice clos le 28 février 2018, approuve ces comptes tels qu'ils lui ont été présentés.

Elle constate que ces comptes font ressortir pour l'exercice écoulé un bénéfice net comptable de 51 163.40 € qu'elle décide d'affecter aux autres réserves.

Elle précise les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois derniers exercices :

- | | |
|---|---|
| - 28/02/2017 : | NEANT |
| - 29/02/2016 : | NEANT |
| - AGO réunie extraordinairement le 04/01/2016 : | 500.000 € éligible à l'abattement de 40 % |
| - 28/02/2015 : | NEANT |

TROISIEME RESOLUTION – CONVENTIONS

La collectivité des associés, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes portant sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, approuve l'existence d'une convention nouvelle conclue au cours de l'exercice clos le 28 février 2018 et mentionnée dans ledit rapport.

QUATRIEME RESOLUTION – POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

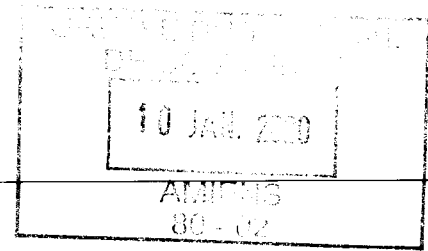
RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(articles 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales)

NATURE DES INDICATIONS	28.02.2014	28.02.2015	29.02.2016	28.02.2017	28.02.2018
1. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a. Capital social	782.316	782.316	782.316	782.316	783.316
b. Nombre des actions ordinaires existantes	43.462	43.462	43.462	43.462	43.462
c. Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
d. Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription					
2. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a. Chiffre d'affaires hors taxes	6.033.936	5.644.192	5.916.190	6.132.682	6.429.313
b. Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	306.081	176.886	237.784	235.363	168.084
c. Impôt sur les bénéfices	122.329	12.477	32.887	27.887	1.985
d. Participation des salariés due au titre de l'exercice					
e. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	350.109	65.281	108.366	102.612	51.163
f. Résultat distribué (*)					
3. RESULTAT PAR ACTION					
a. Résultat après impôts et participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	4,24	3,78	4,71	4,77	3,82
b. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	8,06	1,50	2,49	2,36	1,18
c. Dividende distribué à chaque action (*)	-	-	-	-	-
4. PERSONNEL					
a. Effectif moyen de salariés pendant l'exercice	46	46	37	39	40
b. Montant de la masse salariale de l'exercice	726.690	691.832	723.319	756.203	867.846
c. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	159.312	140.257	116.249	143.979	148.533

(*) Pour l'exercice dont les comptes sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale, indiquer le montant des dividendes dont la distribution est proposée.

 CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL



« HESDIN DISTRIBUTION – H.D. »
S.A.S. au capital de 782 316 €

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

[illegible]

« HESDIN DISTRIBUTION »

SAS au capital de 782 316 €
40 rue Gambetta
80800 CORBIE
337 784 342 R.C.S. AMIENS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 28/02/2018

Aux Associés,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de la SAS HESDIN DISTRIBUTION relatifs à l'exercice clos le 28/02/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS HESDIN DISTRIBUTION à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} mars 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par la société, tels que définis en annexe, nous avons été conduit plus particulièrement à vérifier, par la mise en œuvre de diligences destinées à s'assurer de l'exhaustivité du chiffre d'affaires comptabilisé, le caractère approprié des principes, règles et méthodes comptables retenues. L'annexe des comptes annuels précise les modalités d'évaluation des stocks de matières et marchandises, nous avons procédé à l'appréciation de la méthodologie retenue par la société et avons vérifié par sondage sa correcte application. Dans le cadre de notre appréciation de la valeur des dettes fournisseurs, nous nous sommes assurés, par le contrôle de l'apurement, de leur correcte évaluation.

Ces appréciations s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Les informations prévues aux articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de Commerce ne sont pas mentionnées de façon exhaustive dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Information résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS HESDIN DISTRIBUTION à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels :

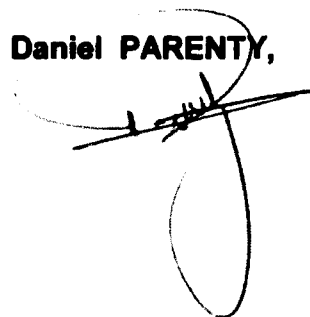
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Saint-Martin-Boulogne,
Le 20 Juillet 2018

EXPERIAL CONSEIL
Société de Commissaires aux comptes
Inscrite sur la liste nationale des
Commissaires aux comptes,
Rattachée à la CRCC de DOUAI

Daniel PARENTY,



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes :

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

1 BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2018

Désignation de l'entreprise : SAS HESDIN DISTRIBUTION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12					
Adresse de l'entreprise : 40 rue Gambetta 80800 CORBIE		Durée de l'exercice précédent : 12					
Numéro SIRET : 3 3 7 7 8 4 3 4 2 0 0 2 4 4		Néant ☐					
		Exercice N, clos le : 28022018					
		N-1 : 28022017					
		Net					
		Net					
ACTIF IMMOBILISE *	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CO				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AO				
	Fonds commercial (1)	AH	AI	184 910	184 910		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AO				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	9 973	2 733		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 114 537	491 464		
	Immobilisations en cours	AV	AW	34 143			
	Avances et acomptes	AX	AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV				
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BC				
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	38 335	38 335		
	TOTAL (II)		BJ	1 981 814	BK	1 124 509	857 304
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BO			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU	3 601 940	2 998 100	
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	369 418	115 368	
		Autres créances (3)	BZ	CA	232 464	222 808	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG	73 437	84 187		
Charges constatées d'avance (3) *		CH	CI	23 013	28 602		
TOTAL (III)		CJ	CK	4 300 272	3 449 064		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	IA	1 124 509	5 157 576	4 166 507	
	Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	1 903	(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise SAS HESDIN DISTRIBUTION		Néant ☐		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 782 316)	DA	782 316	782 316
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	78 232	78 232
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	939 944	837 331
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	51 163	102 612
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 851 655	1 800 491
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		4 190
	TOTAL (III)	DR		4 190
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	323 947	135 316
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	4 334	5 238
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 484 290	1 816 824
	Dettes fiscales et sociales	DY	480 694	403 478
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte régul.	Autres dettes	EA	12 657	970
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)		EC	3 305 922	2 361 826
Ecart de conversion passif * (V)		ED		
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	5 157 576	4 166 507
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 087 899	2 288 493
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	15 407	23 662	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2018

Désignation de l'entreprise : SAS HESDIN DISTRIBUTION		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	6 356 475	FB		FC	6 356 475	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	72 837	FH		FI	72 837	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	6 429 313	FK		FL	6 429 313	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	36 520	
	Autres produits (1) (11)					FQ	44	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	6 465 877
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	4 234 158	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	(603 839)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 475 543	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	123 779	
	Salaires et traitements *					FY	867 848	
	Charges sociales (10)					FZ	148 533	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	117 506
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	15 537	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	6 379 065
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	86 812	
opérations en cours	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	28	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	28	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	10 592	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	10 592	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(10 592)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	76 220	

Désignation de l'entreprise SAS HESDIN DISTRIBUTION				Néant ☐ *			
				Exercice N			
				Exercice N-1			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	3 429	7 233	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		71 612	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	4 190	4 191	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	7 619	83 036	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	29 071	3 311	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		-57 086	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	1 620		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	30 690	60 397	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(23 072)	22 639	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	1 985	32 078	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	6 473 496	6 248 429	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	6 422 332	6 145 816	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	51 163	102 612	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	{	produits de locations immobilières		HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG				
	(3)	{	- Crédit-bail mobilier *		HP		
	- Crédit-bail immobilier		HQ				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	4 334	5 238
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	36 520	32 331
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	15 303	15 419	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9						
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N			
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels				30 690		7 619	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures		Produits antérieurs	

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 5 157 576 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 6 473 496 euros et un total charges de 6 422 332 euros, dégageant ainsi un résultat de 51 163 euros.

L'exercice considéré débute le 01/03/2017 et finit le 28/02/2018.

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Règles et Méthodes Comptables

C.I.C.E.

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 56 005 €.

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

I.F.C.

Un contrat a été souscrit auprès du CREDIT AGRICOLE le 28/02/2018, la valeur du fonds à la date de clôture est de 5.910 €.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 28/02/2018
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	184 910					184 910
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	184 910					184 910
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	11 906					11 906
	Instal., agencement, aménagement divers	1 429 274		209 904		8 934	1 630 244
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	72 168		14 940		4 833	82 276
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours			34 143			34 143
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 513 349		258 987		13 768	1 758 569
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	38 335					38 335
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	38 335					38 335
TOTAL		1 736 594		258 987		13 768	1 981 814

Fonds Commercial

	28/02/2018	Observations
Achetés avec protection juridique	78 196	
Eléments acquis du fonds de commerce		
Fonds commerciaux réévalués		
Fonds commerciaux reçus en apport	106 714	
TOTAL	184 910	

Les fonds de commerces ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur, Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage des fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 28/02/2018
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	9 173	800		9 973
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	959 313	110 333	8 934	1 060 712
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	50 666	7 993	4 833	53 825
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 019 151	119 126	13 768	1 124 509
TOTAL		1 019 151	119 126	13 768	1 124 509

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

		28/02/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	38 335	1 903	36 432
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	369 418	369 418	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	2 375	2 375	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	75 613	75 613	
	Taxes sur la valeur ajoutée	34 979	34 979	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	26 135	26 135	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	93 362	93 362	
	Charges constatées d'avances	23 013	23 013	
	TOTAL DES CREANCES	663 230	626 798	36 432
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		28.02.2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine (1)	15 407	15 407		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine (1)	308 540	90 517	183 225	34 798
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	2 484 290	2 484 290		
	Personnel et comptes rattachés	65 766	65 766		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	42 150	42 150		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	42 081	42 081		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	64 810	64 810		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	270 221	270 221		
	Autres dettes	12 657	12 657		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	3 305 922	3 087 899	183 225	34 798
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		240 705			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		43 819			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir (avec détail)

	28/02/2018	28/02/2017	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	41 153	6 682	34 471	515,9
Autres créances	119 497	114 584	4 914	4,29
TOTAL	160 650	121 265	39 385	32,48

Produits à recevoir (détail)
au 28/02/2018

Libellé	Montant
FRS ANP GAZ	3 624
FRS ANP COMBUSTIBLE	789
FRS ANP ACHATS DE MARCHANDISES	27 544
FRS ANP PUBLICITE	38 254
CLIENTS FAE VENTES MARCHANDISES	30 817
CLIENTS FAE PREST. SERVICES	100
CLIENTS FAE TRANSFERT DE CHARGES	10 237
ETAT PAR PLAFONNEMENT CET	18 248
PAR CICE	7 887
PAR LOCATIONS IMMOB.	20 074
PAR CHARGES LOCATIVES	3 078
Totalisation	160 650

Charges à payer (avec détail)

	28/02/2018	28/02/2017	Variations %
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	4 334	5 238	(904) -17,26
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	131 315	202 414	(71 099) -35,13
Dettes fiscales et sociales	141 240	130 228	11 012 8,46
Dettes fournisseurs d'immobilisation			
Autres dettes		970	(970) 100,0
TOTAL	276 889	338 850	(61 961) -18,29

Charges à payer (détail)

au 28/02/2018

Libellé	Montant
FNP ACHATS MARCHANDISES	40 218
FNP PRESTAT. SERVICES	10 208
FNP PETIT OUTILLAGE	1 006
FNP HONORAIRES	14 256
FNP ELECTRICITE	8 952
FNP GAZ	4 692
FNP FRAIS TELEPHONE	802
FNP PANNEAUX PUB	336
FNP FRAIS INVENTAIRES	21 533
FNP DROITS D'AUTEURS	720
FNP CHARGES LOCATIVES	22 176
FNP INTERETS DETTE COMMERCIALE	4 999
FNP ENTRETIEN BIENS IMMOB.	1 417
PROV CONGES PAYES	61 600
PROV CHARGES SCP	14 170
PROV CHARGES SOCIALES	660
PROV TAXE APPRENTISSAGE	1 032
PROV CVAE	3 140
PROV AIDE AU LOGEMENT	4 423
PROV TAXE S/PUBLICITE	2 718
PROV TASCOM	41 833
PROV INT. COMPTE COURANT	4 334
PROV CFE	9 923
PROV TAXE APCDNA	223
PROV FORMATION CONTINUE	1 518
Totalisation	276 889

Charges constatées d'avance (avec détail)

	28/02/2018	28/02/2017	Variations %
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	23 013	28 602	(5 589) -19,54
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL	23 013	28 602	(5 589) -19,54

Charges constatées d'avance (détail) au 28/02/2018

Détail des charges constatées d'avance	Période		Exploitation	Financières	Exceptionnelles
	début	fin			
CCA LOCATIONS IMMOB			15 503		
CCA MAINTENANCE			4 120		
CCA MEDECINE DU TRAVAIL			1 475		
CCA PANNEAUX PUB			245		
CCA TELESURVEILLANCE			1 670		
Totalisation			23 013		

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

		28/02/2018	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		43 462,00	18,0000	782 316,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		43 462,00	18,0000	782 316,00

ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

	28/02/2018	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties Caution solidaire de CAMPHESE/empt 303k€ au CAG (déblocage partiel) dû au 28/02/18			108 214
			108 214
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements Nantissement fonds de commerce FLIXECOURT/empt CIC 55k€ dû au 28/02/18 Nantissement fonds de commerce DOULLENS/empt CIC 75k€ dû au 28/02/18		53 728 73 266	
		126 994	
Total des engagements financiers (1)		126 994	108 214
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			